

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE LAROUSSE
ÉCOLE MATERNELLE L'ARLEQUIN
BUHELAY**

Procès verbal du conseil d'école extraordinaire du 4 juillet 2017

Étaient Présents : voir annexe jointe

Étaient absents ou excusés : voir annexe jointe

Début de séance : 17h05 Fin de séance : 17h25

Objet : modification des rythmes scolaires

A la demande de M. Martinez, le conseil d'école se réunit afin de présenter la demande de modification des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2017.

Mme Jouvel rappelle aux membres présents que cette modification possible n'est pas soumise au vote mais que la mairie prend avis du conseil d'école avant d'arrêter sa décision.

Ainsi, les familles consultées par sondage ainsi que les équipes pédagogiques sont majoritairement favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

- Sondage effectué par les parents auprès des familles d'élémentaire : 79, 8 % en faveur de la semaine de 4j.
- Sondage effectué par la mairie auprès des familles (de maternelle et d'élémentaire) entre le 13 et le 28 juin : 86,3 % en faveur de la semaine de 4j.
- Sondage effectué par la mairie auprès des équipes pédagogiques : 80 % en maternelle et 70 % en maternelle en faveur de la semaine de 4j.

M. Colin précise que, de plus, les raisons avancées par les familles sont la fatigue des enfants ; pour le bien des enfants, il semble nécessaire d'opérer cette modification rapidement.

Le décret autorisant ces modifications d'horaires étant apparu au BO n°23 du 29 juin 23 juin 2017, la mairie propose une modification, soit 4 journées travaillées, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30.

Afin de monter le dossier, M. Martinez a déjà préparé sa demande écrite qu'il est nécessaire de joindre au procès verbal de ce conseil d'école extraordinaire.

Mme Jouvel se propose afin d'envoyer par mail ces deux documents à l'inspection comme M. Quéré, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, le préconise ; la mairie acquiesce.

Mmes Jouvel et Dawidski soulèvent le soucis de l'information aux familles dès le retour de l'inspection académique ; en effet, il semble difficile que ce dernier ait lieu avant la fin de l'année scolaire et de plus, de nombreux enfants sont déjà absents. Se pose aussi le soucis des nouveaux inscrits, tant en maternelle qu'en élémentaire. Les directrices proposent donc que ce soit la mairie qui procède à cette information par courrier dès le retour de l'inspection académique : la mairie acquiesce et précise que le courrier est déjà prêt. Cette information sera de plus publiée sur le journal municipal estival ainsi que sur le portail famille.

Mme JOUVEL
Directrice de l'école élémentaire

Mme DAWIDSKI
Directrice de l'école maternelle

Mme DEFRESNE
Maire adjoint chargée des affaires scolaires